

Comment candidater ?

Présentez vos motivations, vos attentes et vos centres d'intérêts liés au Conseil de développement :



par courriel à l'adresse suivante :
conseildedeveloppement@grandpoitiers.fr

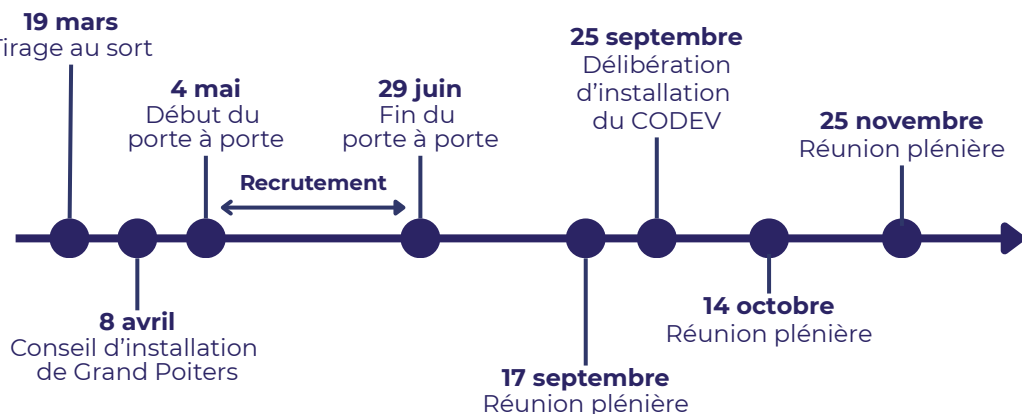


En remplissant **le formulaire de candidature en ligne** sur grandpoitiers.fr



Par courriel à l'adresse suivante :
Conseil de développement de Grand Poitiers
Hôtel Communautaire
84 rue des Carmélites, 86000 Poitiers

Calendrier 2026



Contacts et renseignements

Arthur MARTINEAUD
Coordinateur du Conseil de développement
05 49 30 22 56 - 06 80 45 77 14
conseildedeveloppement@grandpoitiers.fr

GRAND POITIERS
communauté urbaine

ICI, GRAND POITIERS

FAIT PARTICIPER LES HABITANTES ET LES HABITANTS

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE GRAND POITIERS

Candidatez pour devenir membre !



©Grand Poitiers 2026 - Crédits photographiques : Yann Gachet



GRAND POITIERS
communauté urbaine

Le Conseil de développement en 3 questions

Qu'est ce que c'est ?

Le Conseil de développement (CODEV) est un **groupe de citoyennes et citoyens qui émet des avis et des propositions** sur les politiques publiques de Grand Poitiers.

Il est constitué pour la durée du mandat (2026-2032).

Quels sont les sujets traités ?

Les sujets traités reflètent la diversité **des compétences de Grand Poitiers** : économie, transitions énergétiques, mobilités, logement et habitat social, accueil, solidarités, alimentation, santé, mieux-vivre ensemble, aménagement et équilibre des territoires...

Le Conseil de développement peut également se saisir de **tout sujet qu'il juge pertinent**.

Quel est l'intérêt du CODEV ?

Chacun peut **faire entendre sa voix** en partageant son expérience et son regard d'usager et de citoyen.

En lien direct avec les élu·es et élus, **les membres formulent des avis et des propositions pour faire évoluer les politiques publiques**.

Rejoindre le Conseil de développement, c'est aussi **mieux comprendre la collectivité** et **échanger des connaissances** avec d'autres habitantes et habitants de Grand Poitiers.



Le Conseil de développement et vous

Qui peut s'engager ?

Toutes les habitantes et tous les habitants de Grand Poitiers peuvent s'engager à la seule condition de ne pas être une élue ou un élu d'une commune.

Quel engagement est attendu ?

Rejoindre le Conseil de développement, c'est **participer aux séances plénières** (1 à 2 par an) et s'impliquer dans au moins **un groupe de travail**.

Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin, d'autres temps d'échanges et de contribution sont également proposés.